



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

FERMETURE DE L'AIRE DE CAMPING-CARS

N°2024_67

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article l'article L.2212-2 et L 2213-1 à L2213-6 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment son article L 511-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R 610-5 ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Considérant qu'il convient de procéder à la fermeture de l'aire de camping-cars afin de procéder à son entretien et à des aménagements ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'aire de camping-cars située au Lac Bellevue est fermée à compter du 14 novembre 2024 jusqu'à nouvel ordre. Il n'est pas possible d'y séjourner de quelque manière que ce soit, ni de la traverser.

Article 2 : la fermeture sera matérialisée par l'installations de dispositifs interdisant strictement l'accès.

Article 3 : Tout véhicule en infraction avec les prescriptions du présent arrêté pourra faire l'objet d'une mise en fourrière conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route.

Article 4 : La police municipale, les services techniques municipaux et la Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 6 novembre 2024

Le Maire

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... 7 NOV, 2024 et/ou notifié à l'intéressé(e) le... 7 NOV, 2024. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.